Image not found or type unknown

Contrat par téléphone - est-ce valable ?

Par **Cattant**, le **19/05/2009** à **11:11**

Bonjour,
Une entreprise, qui m'a contacté par téléphone, me convainc accepter un "contrat" de vive voix. A la réception de l'imprimer à renvoyer signé, ayant changé d'avis, je les rappelle.
Là, le correspondant n'accepte de résilier ce contrat que par courrier, alors que je n'ai rien signé ! Il prétend que la Loi Chatel m'oblige à écrire.

Alors, simplement ceci : un contrat accepté par téléphone (et rien ne prouve que c'est le titulaire qui a décroché…) est-il valable ?

Merci

Gérard

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés